



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC SUR VERDON

54 Chemin des Planets
Code Postal : 83630

Tél. : 04.94.80.70.04
E-Mail : accueil@mairie-artignosc.fr

**ARRÊTE 2026-04-045 : PORTANT AUTORISATION
d'ORGANISATION d'une ANIMATION PECHE au BORD du LAC**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2212-1 et L 2212-2

Vu la demande de la fédération de pêche et L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » en vue d'organiser une animation de pêche gratuite, le dimanche 3 mai 2026, sur notre commune.

ARRÊTE

Art 1) La Fédération de pêche et L'A.A.P.P.MA « La truite varoise du Verdon » sont autorisés à organiser une animation pêche gratuite, **sur la plage d'Artignosc le Dimanche 3 mai 2026 de 7h00 à 13h00.**

Art 2) Cet emplacement sera réservé aux participants et organisateurs et interdit aux baigneurs pour la durée de l'animation.

Art 3) Le bénéficiaire de la présente autorisation devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique.

Art 4) Ampliation de présent arrêté sera transmise à

- Monsieur Le Président de l'APPMA d'Artignosc/Verdon
- Monsieur Le Commandant la brigade de gendarmerie d'AUPS,

Fait à ARTIGNOSC/VERDON,
Le 30 avril 2026

Le Maire
Serge CONSTANS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.